

Esclavage moderne

Rapport de CGI sur la lutte contre le travail forcé et
le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Table des matières

À propos de ce rapport	3
Notre structure organisationnelle	3
Politiques relatives au travail forcé et au travail des enfants	4
Notre culture d'entreprise	4
Recrutement	4
Code d'éthique	5
Collaboration avec des tiers	5
Activités et chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque de travail forcé ou de travail des enfants	6
Évaluation et gestion des risques liés aux fournisseurs	7
Revue diligente des fournisseurs par EcoVadis	7
Évaluation de l'efficacité	8
Formation	9
Politiques et processus de correction	9
Gouvernance	9

À propos de ce rapport

L'esclavage moderne est un terme générique qui englobe un éventail de pratiques coercitives et d'exploitation, comme le travail forcé, la traite des personnes, le mariage forcé, le travail des enfants et la servitude pour dettes. Aux fins du présent rapport, nous faisons souvent référence à l'« esclavage moderne », car nous croyons que toutes les formes de pratiques coercitives et d'exploitation devraient être prises en compte et abordées, ce qui comprend entre autres le travail forcé et le travail des enfants.

En tant qu'entreprise mondiale présente dans plusieurs pays, aux cultures et aux réglementations variées, qui a recours aux services de plus de 10 000 fournisseurs au sein de sa chaîne d'approvisionnement, CGI reconnaît que les droits humains sont fondamentaux. Par conséquent, nous nous engageons pleinement à respecter les droits humains dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement, conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Nos politiques et nos normes sont fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, et nous avons renforcé cet engagement en 2020 en tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies. Notre engagement se reflète dans notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) à l'échelle mondiale, qui met principalement l'accent sur les droits humains et souligne notre approche contre l'esclavage moderne. Pour maintenir notre engagement mondial à respecter les droits humains de façon continue, nos partenaires d'affaires de l'approvisionnement exercent une surveillance ciblée des fournisseurs à l'échelle locale, selon les besoins. Cette structure de gouvernance nous permet d'adopter des pratiques harmonisées à notre engagement en matière de droits humains et d'assurer la conformité à toutes les exigences locales applicables dans les juridictions où nous exerçons nos activités.

Le présent rapport décrit notre approche mondiale en matière de prévention et de réduction des risques associés à toutes les formes d'esclavage moderne, de même que notre engagement à offrir des conditions de travail sécuritaires et équitables à tous nos conseillers et professionnels, que nous appelons maintenant « associés de CGI » du fait que la grande majorité d'entre eux sont également actionnaires de l'entreprise. Ils ne sont pas que des employés ou des travailleurs, mais des participants qui contribuent à nos activités et à notre succès. Être associés de CGI leur permet d'intégrer des pratiques d'affaires responsables et éthiques dans l'ensemble de notre organisation et de guider nos méthodes de travail avec nos fournisseurs.

Notre structure organisationnelle

Fondée en 1976 et établie à Montréal, CGI inc. (CGI) figure parmi les plus importantes entreprises indépendantes de services de conseil en TI et en management au monde. Grâce à ses 90 500 conseillers et autres professionnels établis partout dans le monde, CGI est en mesure d'offrir un portefeuille complet de services et de solutions : des services de conseil en management et en stratégie TI, de l'intégration de systèmes, des services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, ainsi que des solutions de propriété intellectuelle. La collaboration de CGI avec ses clients repose sur un modèle axé sur les relations locales, conjugué à un réseau mondial de prestation de services qui permet aux clients de réaliser la transformation numérique de leur organisation et d'accélérer l'obtention de résultats.

Employeur important au Canada, CGI y compte plus de 12 000 conseillers et professionnels répartis dans 33 bureaux. Nous répondons aux besoins de clients de nombreux secteurs d'activité : services financiers et gouvernementaux, santé et sciences de la vie, communications, énergie et services publics, secteur manufacturier, commerce de détail, services aux consommateurs, etc. Les trois principales filiales de CGI au Canada sont Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., CGI Information Systems and Management Consultants Inc. et CGI Payroll Services Centre Inc. (collectivement appelées « CGI Canada »). Elles sont toutes les trois détenues directement ou indirectement en propriété exclusive par CGI.

Politiques relatives au travail forcé et au travail des enfants

En tant qu'organisation de services dont la plupart des associés sont hautement qualifiés et sont recrutés et embauchés directement par notre entreprise, nous considérons que le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de CGI est faible. Toutefois, nous savons que le travail forcé existe dans de nombreux secteurs partout dans le monde, et nous reconnaissons que l'adoption d'une approche rigoureuse est nécessaire tant dans nos propres activités que dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Notre culture d'entreprise

CGI a investi dans le développement d'une culture d'entreprise solide axée sur le respect, l'objectivité, l'intégrité et la responsabilité sociale.

Notre engagement fondateur et continu à être une entreprise responsable s'inspire du rêve de CGI : « Créer un environnement où nous avons du plaisir à travailler ensemble et où, en tant que propriétaires, nous participons à la création d'une entreprise dont nous sommes fiers. » L'objectif de CGI d'être reconnue par ses parties prenantes comme une entreprise citoyenne engagée, éthique et responsable s'inscrit dans cette idée.

Ces engagements sont intégrés aux politiques de CGI, qui régissent notre façon de mener nos activités. Notre Politique pour un environnement de travail respectueux décrit l'engagement de CGI à maintenir des environnements qui respectent la dignité de l'ensemble des associés de CGI, conformément aux valeurs de notre entreprise et à notre Code d'éthique et de conduite professionnelle (le « Code d'éthique »). Notre politique environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») décrit nos objectifs d'approvisionnement durable et notre engagement à nous conformer aux normes en matière de droits humains.

Nos pratiques, nos objectifs et nos progrès ESG sont évalués chaque année par EcoVadis, la plus importante organisation spécialisée dans l'évaluation du développement durable des entreprises au monde. Nous sommes fiers d'avoir obtenu la médaille platine en 2022 et en 2023 pour notre performance en matière de développement durable après avoir reçu la médaille d'or pendant quatre années consécutives. La médaille platine est remise aux organisations qui mettent en œuvre et intègrent de façon continue des initiatives mesurables et traçables dans les catégories de l'environnement, du travail et des droits humains, de l'éthique et des pratiques d'approvisionnement durable. Nous faisons donc partie du 1 % des entreprises de services informatiques, de services de conseils et d'activités sectorielles connexes les plus performantes sur le plan du développement durable.

Recrutement

Notre engagement à respecter des normes élevées en matière de droits humains se reflète par nos pratiques de recrutement et notre processus d'intégration. Voici les dispositions incluses dans les contrats et les politiques de travail de CGI au Canada :

- La liberté des associés de CGI de mettre fin à leur emploi chez nous en tout temps;
- La liberté de mouvement;
- La protection contre toute forme de violence, de harcèlement, de discrimination et de représailles au travail.

Nous nous assurons également que les employés potentiels sont légalement autorisés à travailler dans leur pays respectif, et nous procédons à des vérifications appropriées du droit de travailler.

Une bonne partie de nos efforts de recrutement repose sur les recommandations de nos consultants et professionnels et de nos chefs de service, ce qui réduit notre dépendance à l'égard des agences de recrutement. Nous reconnaissons les risques associés au recours à de telles agences. Pour trouver de nouveaux associés, nous faisons seulement appel à des agences de placement réputées et vérifions toujours leurs pratiques avant de collaborer avec leur personnel.

Le Cadre de gestion du partenariat membre (MPMF) de CGI, certifié ISO 9001, régit la façon dont nous gérons nos relations avec les associés de CGI. Nous sommes fiers des relations solides et durables que nous établissons avec nos conseillers et professionnels dans le cadre d'un ensemble d'activités prescrites, y compris l'orientation et l'intégration des nouveaux associés de CGI, la gestion de la performance et de la carrière, la mesure de la satisfaction ainsi que les rencontres individuelles et d'équipe. Cette approche favorise une démarche axée sur la propriété collective pour gérer les relations avec les associés de CGI et assure l'engagement de toutes les parties à adopter une structure et un processus officialisés qui misent sur une communication régulière. Elle permet d'accroître la satisfaction des associés de CGI, d'améliorer l'environnement de travail et de cibler toute personne qui pourrait avoir été soumise au travail forcé. De plus, nous encourageons les associés de CGI à cerner et à signaler tout problème potentiel lié aux droits humains.

Code d'éthique

Au moment de leur intégration et chaque année par la suite, tous les associés de CGI doivent confirmer qu'ils ont lu et compris le Code d'éthique de CGI sous la forme d'un engagement. Par l'entremise de cet engagement, les associés de CGI conviennent de traiter chaque personne avec bienveillance et intégrité, et de respecter les droits humains dans toutes les sphères de nos activités. Les associés de CGI doivent se conformer au Code d'éthique ainsi qu'à l'ensemble des politiques et des procédures de l'entreprise, en plus de promouvoir et de soutenir activement les valeurs de CGI.

Nous avons mis à jour notre Code d'éthique en 2022 pour renforcer nos principes de protection des droits humains, plus particulièrement en ce qui concerne l'esclavage moderne. La déclaration suivante a été ajoutée à la section 1.7 de notre Code d'éthique : « **CGI reconnaît que l'esclavage est illégal et inacceptable. En tant qu'organisation de services dont la plupart des conseillers et des professionnels sont hautement qualifiés et travaillent directement pour CGI, nous considérons que le risque d'esclavage moderne au sein de l'organisation est faible. Toutefois, CGI a mis en œuvre un processus supplémentaire d'approvisionnement pour atténuer le risque d'esclavage dans sa chaîne d'approvisionnement. Il est attendu que tous les tiers faisant affaire avec CGI se conforment aux lois contre la traite de personnes et l'esclavage. À cette fin, le Code d'éthique des tiers de CGI vise à fournir aux fournisseurs les renseignements appropriés pour prendre des décisions d'affaires éclairées dans le cadre de leur collaboration avec CGI.** »

Collaboration avec des tiers

CGI reconnaît que sa chaîne d'approvisionnement représente le plus grand risque d'exposition à l'esclavage moderne de l'entreprise. Elle a donc adopté une approche rigoureuse en matière d'approvisionnement éthique et durable. La Politique d'approvisionnement de CGI régit le comportement de tous les associés de CGI qui obtiennent des biens ou des services auprès de fournisseurs. L'une de ses principales visées est d'assurer la conformité des associés de CGI aux obligations de l'entreprise en matière de lois, de réglementation, d'éthique, de main-d'œuvre, de droits humains et de contrats. Ces obligations permettent à CGI d'exercer ses activités de façon responsable. La Politique précise que les associés de CGI doivent respecter l'ensemble des politiques et des processus de CGI liés aux fournisseurs, et mener leurs activités d'approvisionnement conformément aux normes

d'éthique commerciale de CGI, telles qu'elles sont énoncées dans le Code d'éthique. Toute violation de cette Politique peut entraîner des mesures administratives ou disciplinaires de la part de CGI, y compris le congédiement.

La gestion responsable des chaînes d'approvisionnement est un élément clé de notre processus à l'égard des fournisseurs. CGI exige que ses fournisseurs respectent des normes élevées en matière de travail et de droits humains, et elle s'attend à ce qu'ils adoptent des approches semblables aux siennes dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Nous pouvons ainsi nous assurer que les organisations qui travaillent avec nous et soutiennent nos activités commerciales sont en conformité avec la vision et les objectifs de CGI. Nous nous approvisionnons uniquement auprès de fournisseurs qui adhèrent au Code d'éthique des tiers de CGI. Accessible à tous sur le site Web de CGI, ce code d'éthique énonce les normes que nous attendons de nos fournisseurs et qui nous permettent de démontrer notre capacité collective à avoir une incidence positive sur la société tout en atténuant les répercussions négatives. Il comporte des exigences concernant le salaire minimum, les conditions de travail sécuritaires et les normes du travail reconnues à l'échelle internationale, et indique que les fournisseurs ne doivent en aucun cas recourir au travail forcé ou involontaire, ou en tirer avantage de quelque façon que ce soit.

Chaque bon de commande de CGI mentionne l'exigence de se conformer au Code d'éthique des tiers de CGI. Les seules exceptions concernent des organisations qui ont mis en œuvre des règles similaires d'éthique professionnelle ou qui sont sujettes à de telles règles. Dans le cadre de cette exigence, les fournisseurs sont tenus de signaler toute conduite, y compris celle d'un associé de CGI, qu'ils estiment de bonne foi être une violation réelle, apparente ou potentielle du Code d'éthique des tiers de CGI.

Activités et chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque de travail forcé ou de travail des enfants

Comme de nombreuses organisations du secteur des services et de la technologie, nous reconnaissons qu'en adoptant une approche proactive et vigilante, nous pouvons contribuer à atténuer le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement et promouvoir des pratiques commerciales durables et éthiques.

Les fournisseurs qui présentent le plus haut risque pour les grandes entreprises de services de conseil en TI et en management comme CGI sont les suivants :

- **Les fournisseurs qui participent au processus de fabrication de matériel technologique**, lequel peut impliquer des chaînes d'approvisionnement complexes avec plusieurs tiers. Il peut y avoir des risques d'exploitation de la main-d'œuvre au moment de l'extraction des matières premières, de la fabrication et de l'assemblage.
- **Les fournisseurs établis dans des pays où les risques d'esclavage moderne sont très élevés selon l'indice mondial de l'esclavage (Global Slavery Index).**
- **Les fournisseurs qui nous aident à assurer l'entretien de nos bâtiments et de nos installations** (construction, restauration, sécurité, entretien des biens immobiliers, etc.). Souvent, peu de formation, d'éducation ou de compétences spécialisées sont requises pour effectuer ces travaux, ce qui fait que ces secteurs sont donc plus sujets à l'exploitation.

Évaluation et gestion des risques liés aux fournisseurs

Nous nous efforçons d'atténuer les risques d'esclavage moderne à toutes les étapes du processus d'approvisionnement. Nous avons conçu notre processus d'intégration des fournisseurs de façon à nous assurer qu'ils offrent des services de grande qualité à nos clients et répondent à des normes élevées de respect des droits humains.

Nous avons récemment renforcé notre méthode d'évaluation de l'exposition des fournisseurs aux risques liés au développement durable et de leur capacité à gérer ces risques. Cette procédure est maintenant intégrée à nos processus automatisés de création et de revue diligente des fournisseurs dans notre portail des tiers. Tous les nouveaux fournisseurs remplissent un questionnaire qui détermine s'ils doivent être soumis à une revue diligente plus approfondie. Ils doivent répondre à des questions portant sur le travail et les droits humains. Exercent-ils leurs activités (exploitation, fabrication, production) dans des pays qui présentent des risques élevés d'esclavage moderne? Ont-ils recours à une main-d'œuvre qui est plus exposée à de tels risques (main-d'œuvre peu qualifiée ou travailleurs provenant d'une agence)? Quels sont leurs engagements et leurs politiques en matière de travail et de droits humains? Les questions ont été élaborées avec l'aide d'experts en droits humains à partir de données provenant de ressources comme l'indice mondial de l'esclavage.

Après ce processus d'évaluation initial, si nous considérons qu'un fournisseur présente un risque élevé, nous demandons à EcoVadis ou à un autre partenaire d'évaluation réputé de réaliser une évaluation détaillée.

Revue diligente des fournisseurs par EcoVadis

Depuis 2017, nous faisons affaire avec EcoVadis, une agence spécialisée en évaluation du développement durable, pour effectuer une revue diligente de nos fournisseurs principaux et qui présentent un risque élevé. Les cotes et les fiches d'évaluation détaillées d'EcoVadis, utilisées par plus de 60 000 organisations à l'échelle mondiale, permettent à CGI et à ses fournisseurs de comprendre leur performance en matière de développement durable et de collaborer si des améliorations sont nécessaires. Les cotes sont le fruit d'une évaluation fondée sur des données probantes qui tient compte des étiquettes et des certifications sectorielles pertinentes. Cette évaluation est harmonisée aux normes mondiales, comme celles du Pacte mondial de l'ONU et des conventions de l'Organisation internationale du travail.

L'évaluation porte sur 21 critères répartis selon quatre thèmes : l'environnement, le travail et les droits humains, l'éthique, et l'approvisionnement durable. Les critères liés au travail comprennent la santé et la sécurité des associés de CGI, les conditions de travail et le dialogue social. Les critères liés aux droits humains comprennent le travail des enfants, le travail forcé et la traite de personnes. L'évaluation comporte des questions sur les politiques qui abordent des enjeux comme l'esclavage moderne, le recrutement et les travailleurs migrants, ainsi que sur des mesures telles que la cartographie des chaînes d'approvisionnement, la vérification des risques liés aux fournisseurs, la formation et les mécanismes de plaintes.

En évaluant la performance de nos fournisseurs en matière d'approvisionnement durable, y compris leur approche, nous obtenons également un aperçu des entreprises qui ont recours à nos fournisseurs directs en sous-traitance (p. ex. le nombre de cas confirmés d'esclavage moderne, les indicateurs clés de performance (ICP) comme le nombre de fournisseurs évalués et les résultats de la formation). Ces renseignements sont vérifiés au moyen de preuves externes, comme des rapports d'évaluation du travail, des informations médiatiques, des sources judiciaires, des données syndicales et d'autres sources publiées. Nous sommes ainsi en mesure de prendre une décision éclairée quant à la pertinence de recourir à tel ou tel fournisseur et de l'ajouter à notre liste de

fournisseurs approuvés. Les fournisseurs ont aussi accès à leur fiche d'évaluation en matière de développement durable, qui précise leurs forces et leurs faiblesses et propose des outils pour les aider à améliorer leur performance. Les associés de CGI qui gèrent des fournisseurs peuvent également utiliser ces rapports pour collaborer avec eux et favoriser leur amélioration continue dans le cadre du processus annuel de revue d'affaires des fournisseurs. Tous les fournisseurs sont tenus d'effectuer ces évaluations chaque année afin que nous puissions continuer à surveiller leur conformité à nos normes en matière de droits humains.

Lorsqu'un fournisseur obtient un score EcoVadis faible (inférieur à 40) ou refuse d'être soumis à l'évaluation EcoVadis, l'équipe mondiale ESG et le partenaire d'affaires de l'approvisionnement responsable du dossier reçoivent une alerte automatique. Dès qu'ils reçoivent cette alerte, ils doivent prendre les mesures appropriées.

Si les fournisseurs refusent d'effectuer les évaluations ou ne parviennent pas à améliorer suffisamment leurs pratiques pour satisfaire à nos exigences, CGI examinera en dernier recours les options pour mettre fin à toute relation contractuelle existante et fera appel à d'autres fournisseurs.

Les pratiques d'achats responsables jouent un rôle clé dans l'atténuation des incidences négatives sur les droits humains fondamentaux et les conditions de travail décentes. Nous nous engageons à établir des relations à long terme avec nos fournisseurs et, au cours des dernières années, nous avons mis l'accent sur la consolidation de nos dépenses en matériel informatique et en logiciels. L'allocation des dépenses vers des fournisseurs privilégiés et la réduction du nombre de relations transactionnelles à court terme nous permettent d'établir des relations durables avec nos fournisseurs. CGI est ainsi en mesure d'approfondir sa compréhension de la façon dont les fournisseurs privilégiés gèrent les risques liés aux droits humains au sein de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement, et d'aider ces fournisseurs à adopter des pratiques d'approvisionnement durable afin d'atténuer les risques pour eux-mêmes et pour CGI.

Évaluation de l'efficacité

Nous utilisons un certain nombre d'indicateurs pour évaluer l'efficacité de nos mesures, comme le nombre de fournisseurs évalués et le pourcentage de formations suivies au sein de notre équipe d'Approvisionnement. Nous accordons la priorité au suivi et à l'amélioration continue de nos pratiques, puisque nous reconnaissons que la lutte contre l'esclavage moderne nécessite une réponse dynamique et évolutive. Nous continuons de renforcer notre processus d'atténuation des risques liés aux fournisseurs en établissant des mesures prioritaires qui ciblent les 250 fournisseurs avec lesquels nous avons fait affaire le plus fréquemment dans les trois dernières années. D'ici 2025, nous visons à ce que 70 % de ces principaux fournisseurs soient soumis à une évaluation conduite par EcoVadis pour examiner leur performance sociale et environnementale, leur éthique des affaires et leurs pratiques d'approvisionnement durable. Nous estimons être sur la bonne voie avec 66 % de nos principaux fournisseurs actuellement évalués par EcoVadis.

Le paysage géopolitique et l'environnement de sécurité en constante évolution sont de plus en plus complexes, ce qui a incité les gouvernements du monde entier à recourir à des sanctions pour protéger leurs intérêts en matière de sécurité nationale. En 2022, nous avons consolidé notre processus d'atténuation des risques en procédant à une vérification des parties restreintes et refusées chez tous nos fournisseurs actifs dans le but de comprendre les risques soulevés. Nous intégrerons ce processus à notre portail des tiers pour filtrer tous les nouveaux fournisseurs en fonction des listes de sanctions et assurer une surveillance continue.

Au cours du prochain exercice financier, nous prévoyons d'améliorer notre processus d'évaluation ESG visant les fournisseurs nouveaux et existants en y intégrant la solution IQ Plus d'EcoVadis, un outil externe de renseignements sur les risques liés au développement durable pour les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le système procédera à une présélection des fournisseurs au moyen de l'exploration de données pour

comprendre les risques propres à chacun d'eux. Les fournisseurs qui présentent un risque élevé selon les données de recherche devront être soumis à des évaluations EcoVadis afin que nous obtenions des renseignements supplémentaires. Parallèlement, nous continuons d'envoyer des questions ESG dans le cadre de notre processus standard et nous cherchons à mettre en œuvre un processus particulier pour les fournisseurs de petite et de moyenne taille.

Formation

Comme nous considérons que nos chaînes d'approvisionnement représentent le plus grand risque d'exposition à l'esclavage moderne, nous offrons annuellement une formation obligatoire ciblée à tous les membres de l'équipe de l'Approvisionnement mondial de CGI.

Chaque séance de formation comprend une présentation d'experts et traite des indicateurs de travail forcé de l'Organisation internationale du travail, de l'évaluation des risques d'esclavage moderne dans un contexte d'approvisionnement ainsi que des politiques et des pratiques connexes de CGI, y compris la façon de signaler un cas potentiel d'esclavage moderne.

En plus d'offrir une formation axée sur l'approvisionnement, nous inviterons tous les associés de CGI au Canada à assister à un webinaire communautaire dans lequel nous leur présenterons le processus de CGI et les aiderons à reconnaître les signes de travail forcé au pays. Nous leur expliquerons également la marche à suivre s'ils soupçonnent un cas de travail forcé dans leur communauté. Au cours du prochain exercice financier, nous comptons aussi former les associés de CGI chargés de la gestion de fournisseurs afin de les sensibiliser davantage à toutes les formes d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement.

Politiques et processus de correction

Les fournisseurs et les associés de CGI sont tenus de signaler dès que possible tout cas ou soupçon d'esclavage moderne dans les activités de CGI ou dans l'une de ses chaînes d'approvisionnement (à tous les niveaux ou échelons). Le signalement peut se faire de façon anonyme par l'entremise de notre ligne de signalement des manquements à l'éthique (ligne de dénonciation), qui est accessible à tous les associés, fournisseurs et clients de CGI, de même qu'à tous les membres du public, sur notre site Web. CGI encourage la transparence et soutiendra toute personne qui soulève de véritables préoccupations, même si elles ne s'avèrent pas fondées. CGI s'engage à veiller à ce que personne ne subisse de traitement préjudiciable après avoir exprimé de bonne foi ses soupçons à l'égard d'un acte avéré ou potentiel d'esclavage moderne qui a eu lieu, a lieu ou pourrait avoir lieu.

Gouvernance

Le conseil d'administration de CGI est responsable de la gouvernance globale de notre entreprise et supervise nos initiatives ESG et notre engagement à cet égard, y compris tout ce qui a trait aux droits humains. Il définit, supervise et surveille notre culture en matière d'intégrité et de conformité, dans le respect de notre Code d'éthique et d'autres politiques. Le conseil d'administration supervise et approuve le plan stratégique relatif aux risques importants et émergents qui touchent CGI, et s'assure de la gestion efficace de ces risques. Dans le cadre de son

mandat, le conseil d'administration de CGI peut déléguer certains aspects de ses pouvoirs et de ses responsabilités à des comités ou à la direction, et se réserver certains pouvoirs.

Alors que le conseil d'administration examine et approuve nos informations importantes divulguées au public concernant les questions ESG, son comité de régie d'entreprise étudie les stratégies, les objectifs, les politiques et les pratiques ESG de l'entreprise, entend des présentations sur les développements réglementaires et soulève certains enjeux au conseil d'administration, au besoin. Le comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration analyse l'incidence des incertitudes et des risques importants auxquels CGI est exposée, et fait des recommandations au conseil d'administration pour assurer une gestion efficace de ces risques.

Le comité directeur exécutif ESG de CGI, composé de leaders à l'échelle de l'entreprise, veille à ce que nos mesures soient harmonisées à nos objectifs et à nos engagements ESG ainsi qu'à notre approche en matière d'esclavage moderne. En vue de la préparation de ce rapport, le comité directeur exécutif ESG a assisté à une présentation afin que ses membres aient une compréhension approfondie du cadre juridique, des exigences de conformité et des considérations éthiques propres à l'esclavage moderne.

La gestion quotidienne de l'approche de l'entreprise en matière d'esclavage moderne est déléguée à un groupe de travail composé de membres de plusieurs équipes internes, incluant des membres des équipes d'Approvisionnement, des Affaires juridiques, d'Éthique et conformité et ESG.

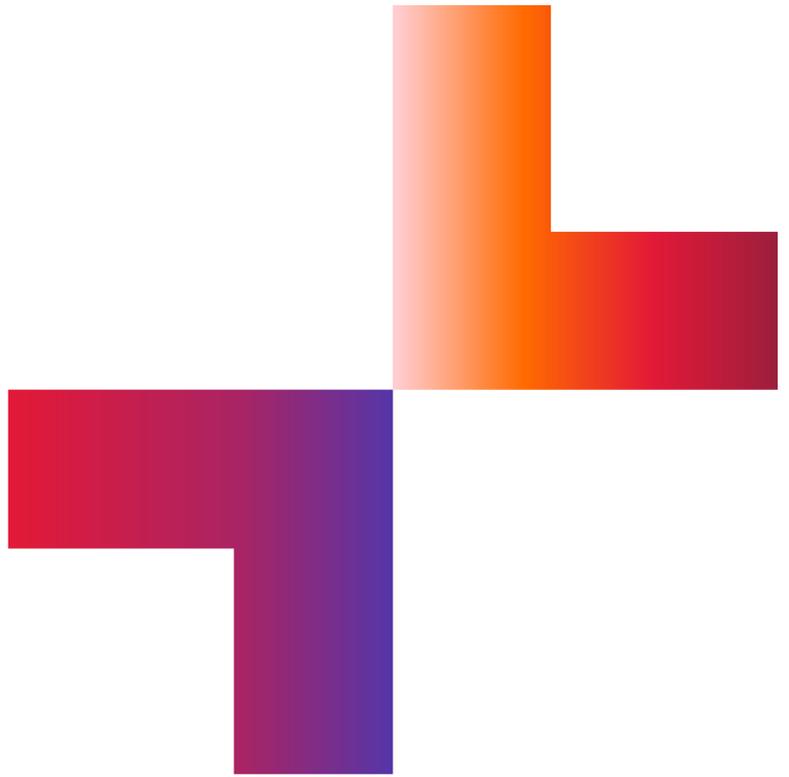
Le présent rapport porte sur l'exercice 2023 (du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023) et est publié conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « loi ») du Canada. Il constitue le premier rapport conjoint de CGI et de CGI Canada en vertu de cette loi, et toutes les politiques, les pratiques et les procédures de CGI décrites aux présentes s'appliquent à CGI Canada.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de CGI au nom de CGI Canada, en vertu de l'alinéa (4)b)(ii) de la loi. Il a été rendu public sur <http://www.cgi.com>.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

George D. Schindler
Président et Chef de la direction

Février 2024



CGI